MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat : FR68ZZZ53228600001D1F0001SRH00001

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier désigné ci-dessous à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les **8 semaines suivant la date de débit** de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 68 ZZZ 532286

Type de contrat : SDD-CORE

NOM : ..... Prénom : ..... Classe : .....

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
NOM, prénom : ..... Adresse : .... Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : ..... Pays :	Agent comptable de l'établissement NOM : LYCÉE SIDOINE APOLLINAIRE Adresse : 1 RUE HENRI SIMON Code Postal : 63037 Ville : CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
TYPE DE PAIEMENT	
1. ☐ Paiement récurrent/répétitif	

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) |_\|_\|_\|_\| |_\|_\|_\|_\| |_\|_\|_\|_\| |_\|_\|_\|_\| |_\|_\|_\|_\| |_\|_\|_\|_\| |_\|_\|_\|

CODE BIC ou SWIFT |_\|_\|_\|_\|_\|_\|_\|_\|_\|_\|_\|

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ

(Si différent du débiteur lui-même et le cas échéant)

NOM et prénom du tiers débiteur : .....

IMPORTANT : JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE AU NOM DU DEBITEUR(au format IBAN BIC)

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessus. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Fait à ..... le .....

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.